

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 Avril à 18 heures, le Conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard Mounier, Maire.

PRESENTS : Mmes BOUDEVILLE Fatiha, SWINEN Dominique, MIGNON Françoise.
MM BOSIO Alexis, CERESA Nicolas, COURT Jean Paul, FULCRAND Jean Louis,
MOUNIER Bernard.

ABSENTE : Mme GODEART Victoria

ABSENTE EXCUSEE : Mme JOEL- WENGER Constance.

PROCURATION : Mme JOEL-WENGER Constance à M. MOUNIER Bernard

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes MIGNON Françoise et SWINNEN Dominique

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

1. Convention de groupement de commande pour l'élaboration de 3 profils de baignade sur les communes de Lasalle, les Plantiers et Saint-André-de-Valborgne

Délibération 2022/018

Suite aux analyses d'eau de qualité insuffisante du plan d'eau l'été dernier et son risque de fermeture pour la saison estivale, 3 communes (Lasalle, Saint-André-de-Valborgne et les Plantiers) ont sollicité l'EPTB Gardons et la CCCACTS pour les accompagner techniquement (conseil technique, participations aux réunions, rédaction du cahier des charges...) afin de répondre à la directive européenne 2006/7CE sur la réactualisation obligatoire des profils de baignade.

Il est proposé au conseil municipal que les 3 communes précitées s'associent pour actualiser leur profil de baignade ce qui permettra de mutualiser les moyens et d'accéder aux subventions du département du Gard qui conditionne son aide lors d'une démarche collective.

Il s'agit principalement de faire réaliser des analyses bactériologiques supplémentaires en amont des points de baignade afin d'essayer de déterminer les sources de pollution dégradant la qualité des points de baignade.

commune	Site baignade	Intitulé action	quantité	Prix unitaire	montant	Autofinancement
Les Plantiers	baignade	4 stations bactério compl *10 prélèvements	40	80	3200	960
Saint-André-de-Valborgne	Rocher des fées	2 stations bactério compl*10 prélèvements	20	80	1600	480
Lasalle		8 stations bactério compl * 6 prélèvements	48	80	3840	2052
		6 recherches ADN	6	500	3000	

Chaque commune assurera l'autofinancement correspondant à sa quote-part.

L'autofinancement est défini comme le montant total final de prestation et des frais annexes éventuels relatifs à cette étude, moins les subventions effectivement obtenues.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant estimatif : 11640 €

Subvention CD30 : 8148€

Autofinancement commune de Lasalle : 2052 €

Autofinancement commune Les Plantiers : 960 €

Autofinancement commune de Saint-André-de-Valborgne : 480 €

Le marché sera contracté en procédure adaptée ouverte (dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique).

Les 3 communes se constituent en groupement de commande dont la commune de Lasalle est coordonnatrice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de groupement de commandes et autorise M le Maire a signer toutes les pièces qui s'y affèrent.

2. Choix d'un AMO (Assistant à Maitrise d'Ouvrage) pour la réalisation du SDAEP et le SDA

Délibération 2022/019

La commune n'a pas de Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable « SDAEP » ni de Schéma Directeur d'Assainissement « SDA » et étant donné que la communauté de communes CACTS, dans sa prise de compétence de l'eau potable et de l'assainissement (en janvier 2023), a signé avec l'agence de l'eau RMC un contrat où ce projet est inscrit, il y a lieu de lancer un appel d'offre pour la réalisation de ce cahier des charges. Sachant qu'une fois le cahier des charges réalisé et validé, la commune pourra demander des subventions à l'agence de l'eau (50%) et au département du Gard (30%)

Sur les 3 bureaux d'études consultés (INFRAMED, ALTERAMO et GAXIEU) 2 ont répondu, Inframed et Altéramo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du cabinet ALTERAMO pour un montant de 14 400€ HT étant la moins disante et conforme au CCTP et autorise M le maire à signer toutes les pièces s'y affèrent.

3. Adoption du rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau

2021

Délibération 2022/020

M. le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice et doit faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS doit contenir à minima les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufranced.fr).

Après consultation, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité de l'eau, décide de transmettre aux services préfectoraux la délibération et met en ligne le rapport et sa délibération

4. Adoption du rapport sur le Prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement collectif 2021 **Délibération 2022/021**

M. le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS doit contenir à minima les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufranced.fr)

Après consultation, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif, décide de transmettre aux services préfectoraux la délibération et met en ligne le rapport et sa délibération

5. Remboursement de frais au maire **Délibération 2022/022**

M. le Maire indique que lors de la visite officielle du Général Eric CHUBERE et du Commandant Jean-Jacques PERONI le 21 avril 2022, il a acheté 2 livres pour un montant de 69.90 € sur ses deniers personnels en guise de bienvenue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le remboursement de la somme de 69.90 € à M. le maire

6. Aménagement des horaires de travail en période estivale **Délibération 2022/023**

M. le Maire informe le conseil municipal que pour des raisons de fonctionnement et d'organisation des services techniques et administratifs, et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, il convient d'instaurer pour les différents services des cycles de travail différents en fonction de la période estivale et du reste de l'année.

A la demande des agents, les agents techniques de la voirie avanceront d'une heure leurs horaires habituels et l'agent administratif d'une demi-heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition et charge M. le Maire de leurs applications.

Questions diverses

- A compter du 1^{er} juillet 2022 la publication des actes administratifs et informations communales ne pourront se faire que sous forme dématérialisée. Ils seront disponibles sur le site de la mairie www.communelesplantiers.fr L'affichage sur les différents panneaux d'information ne sera qu'exceptionnelle. Une information sera faite en ce sens aux administrés.
- Suite à l'adressage, les plaques des n° des maisons sont disponibles en Mairie. Un courrier sera adressé aux administrés avec leur nouvelle adresse afin qu'ils puissent faire les modifications auprès des différents services. La mairie propose également que,

moyennant la somme de 20 €, les employés municipaux posent les plaques chez les particuliers.

- Suite au succès de l'an dernier, le marché des producteurs est renouvelé et se tiendra les samedis du 25 juin au 17 septembre de 17 h à 19h30, sauf le week-end de la fête votive. Il faudra voir si le bar des Terrasses proposera des repas conviviaux comme l'an dernier.
- Faisant suite aux réflexions menées sur le problème démographique et l'attraction du territoire, l'accueil par le biais du logement est envisagé. Il n'y a actuellement aucun logement disponible sur la commune. Il est envisagé de faire l'acquisition de propriété foncière à cet effet. Après discussion, le conseil municipal donne son accord au maire pour entamer un travail en ce sens.
- La salle de cantine n'étant toujours pas accessible aux associations durant le temps scolaire, la salle du conseil a été mise à disposition de la chorale. Cette dernière a quelques fois utilisé la salle du temple mais, contrairement, au club du Coularou, aucune convention n'avait été passée.
- La chorale proposera un concert le 18 juin suivi d'un apéritif offert par la municipalité
- Le 7 mai aura lieu l'ouverture de la Maison de l'eau
- Le 8 mai, après la cérémonie de commémoration, une journée festive sera proposée par le Comité des fêtes. Un point de ravitaillement sera organisé sur la place du village pour le passage de cyclistes ;
- Le 14 mai sera organisé l'envol de la montgolfière réalisée lors d'ateliers organisés du 2 au 6 novembre 2021 par Jeanne Bourrat.
- L'équipe de photographes de l'école des Beaux-Arts de Nîmes, qui dans le cadre d'Erasmus, sont venus en résidence sur les Plantiers durant 10 jours ont reçu un très bon accueil des administrés. Leurs travaux seront accrochés sur les façades des bâtiments communaux et de quelques privés s'ils le désirent. Des propositions d'exposition dans des galeries temporaires sont à l'étude.
- 11 mai, M. le Maire informe le conseil municipal d'un projet de moment de partage et de remerciement
- Une nouvelle directrice, Madame Laurence Brut, débutera à l'EPHA le 2 mai.
- Concernant le projet Imagine, la salle de la cantine sera mise à disposition pour les repas des artistes.

Fin de la séance à 20h30

Alexis BOSIO

Jean Paul COURT

Fatiha BOUDEVILLE

Jean-Louis FULCRAND

Nicolas CERESA

Victoria GODAERT

Constance JOEL-WENGER

Dominique SWINNEN

Françoise MIGNON

Bernard MOUNIER